



# **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : SUPPRESSION OU MODIFICATION DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS C3, C8, C12 et D2**

Par arrêté municipal n°2018-117 en date du 07 mars 2018, M. le Maire de Vias a ordonné l'ouverture d'une concertation du public sur les dispositions de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du mardi 3 avril au vendredi 4 mai 2018 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre y seront déposés, jusqu'au vendredi 4 mai 2018 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du mardi 3 avril au vendredi 4 mai 2018 inclus de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, et ce pendant toute la durée de la consultation.

A l'expiration du délai de la consultation du public, un bilan sera présenté par le M. le Maire au Conseil Municipal qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.